



Assemblée générale

Distr. limitée
2 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 86 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Monaco, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zambie : projet de résolution

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Botswana, Colombie, Liechtenstein et Serbie

